



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Test antigéniques (TAG) covid - Rémunération des pharmaciens

Question écrite n° 45274

Texte de la question

M. Jean-Jacques Ferrara alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la revalorisation des tarifs pour la réalisation des tests antigéniques par les pharmaciens. En effet, depuis le 1er avril 2022, le pharmacien est le professionnel de santé de ville le moins bien rémunéré pour réaliser les tests antigéniques. La valeur de leur diagnostic vaut désormais 1,90 euro. Cette baisse de la rémunération des TAG entre en vigueur au moment où les contaminations augmentent de nouveau. Elle risque de démobiliser fortement les pharmaciens qui étaient jusqu'à présent impliqués dans le dépistage. Il sera notamment plus difficile pour les pharmacies de recruter du personnel supplémentaire pour répondre à la demande. En conséquence, cette baisse complexifiera le parcours de soins des patients et limitera artificiellement le nombre de tests. Cette décision est d'autant plus surprenante que les pharmaciens sont l'une des professions qui est la plus investie depuis le début de la crise du covid-19, que ce soit pour dispenser des masques, du gel hydro-alcoolique, dépister et vacciner la population. Ce rôle est d'autant plus important que les pharmacies, de par leur maillage territorial, représentent le meilleur relais au plus près des concitoyens. Contrairement aux laboratoires de biologie, les pharmacies ne peuvent automatiser le dépistage. De plus, afin de faire face aux demandes et ne pas laisser des files d'attente grossir ou que des patients renoncent au dépistage, ils demandent au personnel de faire des heures supplémentaires ou recrutent. Cette baisse de rémunération ne permet plus d'absorber ces charges supplémentaires et, en conséquence, de nombreux pharmaciens ont aujourd'hui décidé de réduire, voire de stopper la réalisation des tests antigéniques. C'est le cas notamment dans le département de Corse-du-Sud. Cette vision comptable et ce traitement inégalitaire entre les professionnels de santé ne peuvent conduire qu'à un sentiment d'injustice et de colère. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en place afin de remédier à cette situation dans les meilleurs délais et ainsi garantir une meilleure rémunération aux pharmaciens qui sont en première ligne dans le dépistage du covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Ferrara](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45274

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 avril 2022](#), page 2342

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)